



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Didier Cruzet, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)

M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)

M. Philippe Dubois (pouvoir à Mme Denise Vallat)

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2017.

Hervé Routier renouvelle sa demande de modification sur l'adoption du compte-rendu du 20 décembre 2016 qui devient 3 votes contre : Daniel Agin, Hervé Routier, Frédéric Roux et 2 abstentions : Joël Ferrier, Christiane Martignon.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Daniel Agin, Joël Ferrier Christiane Martignon, Hervé Routier, Frédéric Roux)

■ Subventions

a) *Subventions aux associations*

1. Associations dont aucun élu n'est membre

Les subventions ont été attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	Proposition de la commission du 7 mars 2017	Montant compris pour les charges de personnel
ASSOCIATIONS CULTURELLES			
CINEMASCOOP	1 500,00	1 200,00	
AMA	2 000,00	1 000,00	
TYPOGRAPHIE ET POESIE	1 500,00	1 000,00	
FETE DES JONQUILLES	4 200,00	4 200,00	
SE NON È VERO	3 000,00	3 000,00	
LE FESTIVAL IMPROMPTU	1 500,00	1 000,00	
ASSOCIATIONS SOCIALES			
ALCOOL-Assistance Haute-Loire	300,00	300,00	
SECOURS POPULAIRE	250,00	250,00	
Le TREMLIN	800,00	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX	100,00	100,00	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS	550,00	550,00	
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Chambon Danse	900,00	600,00	
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	600,00	600,00	
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	600,00	600,00	
LA PETANQUE CHAMBONNAISE	1 900,00	1 800,00	

LE 108	450,00	400,00	
Zénith Sensation "club d'escalade"	1 700,00	1 200,00	1 200,00 €
BOULES SPORTIVES DU CHAMBON-	600,00	600,00	
TENNIS DE TABLE	400,00	400,00	200,00 €
VOLLEY INTERCOMMUNAL DU	400,00	300,00	
BADMINTON Intercommunal du Plateau	600,00	600,00	
ACCA	600,00	500,00	
AMICALE SPORTIVE DE FOOTBALL	2 000,00	2 000,00	1 000,00 €
DIVERS			
ASSOCIATION LES JEUNES DU	1 500,00	1 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU	1 500,00	1 500,00	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE	1 300,00	1 300,00	
GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE	3 440,00	3 440,00	
GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	14 370,00	14 370,00	
Hôpital de jour "l'hirondelle"	montant non précisé	100,00	
CFA les Mouliniers	montant non précisé	180,00	
APE des ecoles Maternelle & Primaire	900,00	700,00	
CLUB DES AINES RURAUX	200,00	200,00	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	3 600,00	3 000,00	
	53 260,00	48 790,00	2 400,00

Vote à l'unanimité

2. Association « AMA-Théâtre »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 7 mars 2017 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'Association « AMA-Théâtre ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Roux, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

3. Association « Ciné-fête »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 7 mars 2017 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 800 € à l'Association « Cinéfête ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de MM. Agin, Eyraud et sans prise en compte de la procuration de M. Bernard, conseillers municipaux intéressés à l'affaire)

4. Association « Art et Sens »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association « Art & Sens ».

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Mme Gaillard, adjointe au maire, de M Ferrier et sans prise en compte de la procuration de M. Bernard, conseillers municipaux, intéressés à l'affaire)

5. Association « Cinépassion »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 7 mars 2017 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Cinépassion ».

Vote à la majorité (22 pour et 1 contre : M. Agin)

6. Association « Vélo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 7 mars 2017 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'association « Vélo-club du Haut-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de de M. Maneval, adjoint au maire intéressé à l'affaire)

7. Association « Judo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 7 mars 2017 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Judo-club du Haut-Lignon », comme suit :

Proposition de la commission	dont charges du personnel
1 300 €	650 €

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de Mme Perrier, conseillère municipale intéressée à l'affaire)

8. Association « Tennis-club »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 7 mars 2017 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Tennis -club », comme suit :

	Proposition de la commission	dont charges du personnel
Fonctionnement du club	2 200 €	2 200 €
Organisation des tournois	1 000 €	

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Viallon, adjoint au maire et de M. Routier, conseiller municipal, tous deux intéressés à l'affaire)

9. Association « les Archers Vivarais-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 7 mars 2017 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 700 € à l'association « Les Archers Vivarais-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Agin, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

10. Association « la truite du Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 7 mars 2017 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 200 € à l'association « La Truite du Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Balme, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

Hervé Routier signale que la demande de subvention de la Cimade n'est pas signalée. Mme le maire indique qu'il est prévu d'organiser un rendez-vous avec la Cimade et l'ADMR.

b) Subvention exceptionnelle au collège du Lignon

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'elle a reçu une demande exceptionnelle de subvention de la part du collège du Lignon afin d'accueillir un professionnel du cinéma dans le cadre de la résidence d'artiste, en partenariat avec le Cinémascoop, prévue au printemps.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la commune du Chambon-sur-Lignon est de 500,00 €.

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (22 pour et une abstention : M. Agin)

c) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la Commune envisage une première tranche de travaux pour la réfection des réseaux, route de Saint-Agrève (eau, assainissement, électricité, télécom) et la reprise du collecteur d'eaux usées (tranches 2 et 3) le long du Lignon.

Madame le Maire souligne que la Commune peut obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le réseau assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Vote à l'unanimité

■ Budget principal de la commune

a) Vote du taux des impôts locaux 2017

Madame le Maire rappelle les taux en vigueur en 2016, soit 10,17 % pour la taxe d'habitation, 30,81 % pour la taxe sur le foncier bâti et 121,28 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter ces taux et demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

b) Adoption du compte de gestion 2016 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Le compte de gestion est adopté.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

c) Adoption du compte administratif 2016

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2016, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2016	3 252 239,95 €
Dépenses de fonctionnement 2016	3 180 980,13 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	71 259,82 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	0,00 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2016	71 259,82 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2016	1 392 834,52 €
Dépenses d'investissement 2016	2 004 755,25 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	611 920,73 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	40 997,15 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2016	570 923,58 €

Le déficit net de clôture de l'exercice 2016 est de 499 663,76 €

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

d) Affectation des résultats du compte administratif 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2016 du budget principal de la commune,

Affectation des résultats du compte administratif 2016 du budget principal de la commune, comme suit :

	Budget général de la Commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2017	71 259,82 €
Affectation au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2017	570 923,58 €

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

e) Adoption du budget primitif 2017

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2017.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2017.

Le budget primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 054 520,00 € ;
- Section d'Investissement : 2 764 084,58 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2017.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Budget annexe de l'assainissement collectif

a) Adoption du compte de gestion 2016 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'assainissement,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

c) Adoption du compte administratif 2016

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2016 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2016	320 951,13 €
Dépenses de fonctionnement 2016	166 140,93 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	154 810,20 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2016	154 810,20 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2016	371 271,97 €
Dépenses d'investissement 2016	227 377,18 €
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	143 894,79 €
Résultats antérieurs reportés en déficit	192 475,97 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2016	48 581,18 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2016 est de 106 229,02 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

d) Affectation des résultats du compte administratif 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement,

Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2017	96 478,18 €
Inscription au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2017	58 332,02 €
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2017	48 581,18 €

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

e) Adoption du budget primitif 2017

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2017.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2017.

Le budget primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 278 795,58 €
- Section d'Investissement : 376 416,93 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2017 du service public de l'assainissement.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Budget annexe de la chaufferie bois

a) Adoption du compte de gestion 2016 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de la chaufferie bois,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

c) Adoption du compte administratif 2016

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2016 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2016	149 596,10 €
Dépenses de fonctionnement 2016	172 825,40 €
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	23 229,30 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	67 833,78 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2016	44 604,48 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2016	34 448,00 €
Dépenses d'investissement 2016	62 265,69 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	27 817,69 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	16 338,97 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2016	11 478,72 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2016 est de 33 125,76 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

d) Affectation des résultats du compte administratif 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe de la chaufferie bois,

Affectation des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe de la chaufferie bois, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2017	11 478,72 €
Inscription au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2017	33 125,76 €
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2017	11 478,72 €

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

e) Adoption du budget primitif 2017

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2017.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2017.

Le budget primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 199 144,66 €

- Section d'Investissement : 78 591,02 €

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2017 du service public de production, de transport et de distribution de chaleur (budget annexe de la chaufferie bois).

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Budget annexe de l'eau potable

a) Adoption du compte de gestion 2016 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau potable,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

c) Adoption du compte administratif 2016

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2016 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2016	250 494,51 €
Dépenses de fonctionnement 2016	136 667,82 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	113 826,69 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	129 457,21 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2016	243 283,90 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2016	101 704,00 €
Dépenses d'investissement 2016	82 446,73 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	19 257,27 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	87 006,96 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2016	106 264,23 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2016 est de 349 548,13 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

d) Affectation des résultats du compte administratif 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau potable,

Affectation des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau potable, comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2017	243 283,90 €
Affectation au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2017	106 264,23 €

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

e) Adoption du budget primitif 2017

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2017.

Madame le Maire et présente les principales données relatives au budget primitif 2017.

Le budget primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 393 575,90 € ;
- Section d'Investissement : 473 526,62 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2017 du service public de l'eau potable.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

A l'issue de la lecture des 4 budgets de la commune, Mme le maire sollicite l'avis du comptable sur les différents budgets.

• Budget de la Commune :

Investissement

L'emprunt sollicité est possible.

L'endettement par habitant se situe dans la moyenne départementale

Fonctionnement

Le budget est fragile.

Peu d'autofinancement.

Les charges du personnel sont élevées.

• Budget annexe de l'assainissement :

Le budget s'est amélioré en investissement et en fonctionnement. Toutefois le montant des redevances devrait être augmenté.

• Budget annexe de la chaufferie bois :

Le budget est fragilisé. Il convient de vérifier le coût d'achat des plaquettes et la refacturation.

• Budget annexe de l'eau potable :

Le budget est largement amélioré. Rien de particulier à signaler.

■ Avenants au marché « Extension du club-house du golf »

a) Entreprise Rousset

Madame le maire informe les conseillers municipaux que des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires concernant le lot n° 14 « Abords-VRD ».

La plus value s'élève à 4 570,00 € HT, ce qui porte le marché à 39 695,90 € HT.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer les avenants correspondants avec l'entreprise Rousset, titulaire du lot n° 14 du marché « extension du club-house du golf ».

Vote à la majorité (18 pour et 5 contre : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

a) Entreprise Guilhot

Madame le maire informe les conseillers municipaux que des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires concernant le lot n° 6 « Bardage bois ».

La plus value s'élève à 9 109,50 € HT, ce qui porte le marché à 78 276,30 € HT.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer les avenants correspondants avec l'entreprise Guilhot, titulaire du lot n° 6 du marché « extension du club-house du golf ».

Vote à la majorité (18 pour et 5 contre : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000,00 € afin de sécuriser la trésorerie de la commune.

Madame le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 300 000,00 € sur une durée de 12 mois, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois + 1,50 %, soit à titre indicatif au 23/03/2017 : 1,171 %, avec une commission d'engagement de 0,20 %.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le contrat concernant la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Demande d'autorisation d'un emprunt de 950 000 €

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt afin d'équilibrer le budget général de la Commune et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : **950 000,00 €**

Durée d'amortissement du prêt : **15 ans**

Montant du prêt : **950 000 €**

Montant de chaque prêt :

- **Prêt n° 1 : 500 000 €**

- **Prêt n° 2 : 450 000 €**

Taux d'intérêt annuel prêt n° 1 : **0 %**

Taux d'intérêt annuel prêt n° 2 : **1,54 %**

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de souscrire un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Renouvellement de la convention avec « SF2E »

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention d'assistance technique et de conseil portant sur le suivi financier de l'exploitation de la chaufferie bois a été signée avec la société « sf2e ».

Madame le maire précise qu'il convient de renouveler pour l'année 2017 cette convention dont le montant de la prestation s'élève à 2 430,30 € HT, soit 2 916,36 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Communauté de communes du Haut-Lignon

a) Modification des statuts de la CCHL

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes du Haut-Lignon, par délibération du 19 décembre 2016, a accepté la modification de ses statuts.

Madame le maire précise que la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, comprend plusieurs dispositions relatives à l'intercommunalité, et notamment l'évolution des compétences obligatoires et optionnelles des établissements publics de coopération intercommunale.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut-Lignon qui prend en compte les modifications issues de la loi NOTRe, à savoir le transfert du SDIS et de l'aire des gens du voyage.

Vote à l'unanimité

b) Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le rapport du 20 février 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Haut-Lignon, concernant la prise de compétence « contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur l'ensemble du périmètre communautaire ».

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour valider ce rapport.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) Renouvellement du contrat de Monsieur Charly Guilhot

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que M. Charly Guilhot a été recruté dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour assurer la maintenance des bâtiments et des locaux communaux, ainsi que les divers travaux de voirie et d'entretien de l'espace public, et ce jusqu'au 18 mai 2017.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois à compter du 19 mai 2017.

Vote à l'unanimité

b) Emplois saisonniers

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de créer les postes budgétaires pour les emplois saisonniers, à savoir :

- Un poste d'adjoint d'animation territorial (animations estivales) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (35 heures/semaine) ;
- Deux postes d'adjoint technique territorial (accueil piscine municipale) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (35 heures/semaine) ;
- Deux postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale et plage) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (35 heures/semaine) ;
- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine (bibliothèque) pour la période du 11 juillet au 19 août (35 heures/semaine) ;
- Un poste d'adjoint technique territorial (accueil du Lieu de Mémoire) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août et (les Journées du Patrimoine) pour la période du 15 au 17 septembre 2017 (17 heures 30/semaine) ;

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Ces candidatures seront transmises dans le cadre des jobs d'été et affichées aux Bretchs.

Vote à l'unanimité

■ Adhésion au projet Wi-Fi du département

Madame le maire présente aux membres du Conseil municipal le projet Wifi 43 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Loire. Cette opération offre aux collectivités du département un accès Wifi public (fontaine Wifi), gratuit pour les usagers.

Madame le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, décide :

- d'offrir à sa population et à ses visiteurs le service de wifi public gratuit en bénéficiant du dispositif départemental Wifi 43 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Loire ;
- de souscrire un abonnement annuel estimé à moins de 300 € HT pour le premier KIT de base, incluant 2 bornes étanches, la garantie et la maintenance du matériel et des portails d'authentification et d'administration. Cet abonnement n'inclut pas la location de la ligne ADSL/ Fibre Optique / Wifi Max ou Satellite qui reste à la charge de la commune ;
- de bénéficier d'une activation et, si nécessaire, d'une étude d'implantation, dont les frais sont à la charge du Conseil départemental de la Haute-Loire ;
- d'autoriser Madame le maire à signer les actes et contrats qui interviendront pour la mise en œuvre de ce service.

Ces bornes seront mises en place à la bibliothèque et à l'ancienne mairie.

Jean-Michel Eyraud indique qu'une borne sera mise en place aux Bretchs par la CCHL.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

Le camping municipal est en cours de vente. L'ouverture est prévue courant avril.

Le planning des permanences en vue de l'élection présidentielle, les 23 avril et 7 mai, est proposé et sera formalisé prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

◇◇◇◇◇◇